



**SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT
DE LA PLAINE
DE PIERRELAYE-
BESSANCOURT**

LETTRE D'INFORMATION N°1

JANVIER 2018



UNE NOUVELLE FORÊT PRÈS DE CHEZ VOUS !

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
FORESTIER DE LA PLAINE
DE PIERRELAYE-BESSANCOURT



Depuis 2014, le SMAPP (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt) porte le projet d'aménagement forestier de la Plaine.

Cet ambitieux projet est né de la volonté des communes de Bessancourt, Frépillon, Herblay, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Ouen l'Aumône, Taverny, de la Communauté d'Agglomération du Val Paris, du Département du Val-d'Oise et de la Région Île-de-France, de donner un nouvel avenir à ce territoire, avec le soutien de l'État.

La Plaine a longtemps nourri la région parisienne grâce à ses sols enrichis par les épandages des eaux usées de la Ville de Paris. La découverte de la pollution de ses sols à la fin du XX^e siècle a remis en question la destination agricole de la Plaine. De nombreuses études ont alors été menées pour accompagner sa mutation.

La situation exceptionnelle du site aux portes de Paris, la nécessité de répondre aux nouveaux enjeux environnementaux et la volonté d'offrir un cadre de vie qualitatif aux habitants ont conduit au choix de créer une nouvelle forêt de 1350 hectares

pour l'Île-de-France et plus particulièrement pour le Val-d'Oise. L'aménagement forestier de la Plaine est un projet emblématique du XXI^e siècle.

L'aménagement du site et la plantation d'un million d'arbres permettront d'enrayer durablement le processus de dégradation à l'œuvre sur la Plaine et de maintenir un espace naturel majeur entre les agglomérations de la vallée de Montmorency et de Cergy-Pontoise. Ce projet participera au développement harmonieux de ces territoires.

Je vous invite tous à prendre connaissance de ce beau projet et à venir l'enrichir lors des différents moments d'échange menés dans le cadre de la concertation.



Bernard Tailly,
Président du SMAPP,
Maire de Frépillon

SMAPP-FORET.FR



Ensemble, réinventons la Plaine

Bordée par les grandes agglomérations de la Vallée de Montmorency et de Cergy-Pontoise, la Plaine se situe entre la Seine et l'Oise, au cœur de la ceinture verte régionale et d'un arc forestier allant de la forêt de Chantilly jusqu'à celle de Rambouillet. Autrefois boisé, ce territoire est devenu à la fin du XIX^e siècle une zone d'épandage d'eaux usées sur laquelle s'est développée une intense activité maraîchère. La découverte d'une pollution des sols par des métaux lourds en 1999 a remis en question la vocation agricole de la Plaine.

Le projet d'aménagement d'une nouvelle forêt de 1350 hectares sur la Plaine permettra de requalifier ce territoire en le dotant d'une nouvelle image. Labellisé Grand Paris en 2012, cet espace naturel préservé s'ouvrira demain à de nouvelles activités accessibles à tous et répondra à de nombreux défis environnementaux.

Le SMAPP, porteur du projet

Créé en 2014, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP) regroupe la Région Île-de-France, le Département du Val-d'Oise, la Communauté d'agglomération Val Parisis (pour les communes de Bessancourt, Frépillon, Herblay, Pierrelaye et Taverny), les communes de Méry-sur-Oise et de Saint-Ouen l'Aumône. Le projet est également soutenu par l'État et le SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne). Depuis trois ans, le SMAPP a dirigé les études techniques et juridiques préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et a défini le périmètre de la future forêt. Actuellement, il élabore le montage opérationnel et financier du projet et engage la concertation préalable. Par la suite, il procédera aux acquisitions foncières et mènera l'ensemble des travaux nécessaires à la transformation de cette Plaine en espace forestier.



Un nouvel espace naturel à côté de chez vous !

Les habitants des zones urbaines alentours et les Franciliens profiteront d'un espace naturel pour leurs activités de plein air. Chacun pourra ainsi bénéficier des vertus sur la santé qui sont attribuées à la forêt !

Un réseau de 90 km de cheminement permettra de découvrir la forêt à pied, à vélo ou à cheval. Des lisières et clairières seront aménagées en espaces propices à la détente des promeneurs. Grâce aux 50 entrées et 11 aires de stationnement, la forêt sera facilement accessible depuis les centres-villes, les gares, les transports en commun et les axes routiers environnants.

La forêt, un projet pour l'Environnement

En proposant des milieux d'habitats naturels diversifiés (clairières, bois, milieux humides...), l'aménagement de trois passages à faune et la création de réserves écologiques sanctuarisées, le projet favorisera la préservation et le développement de la biodiversité. La forêt viendra renforcer les continuités écologiques entre différents grands réservoirs de biodiversité : la forêt de Saint-Germain-en-Laye, la forêt de Montmorency, le Parc Régional Naturel du Vexin, la Seine et l'Oise. Véritable « poumon vert », elle participera également à la lutte contre la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique : les arbres absorbent les gaz à effet de serre, fixent les poussières et la pollution mais sont aussi, en grand nombre, une source de fraîcheur permettant de limiter le phénomène des îlots de chaleur urbains.



La forêt



Gare

Limites des communes

Grands axes routiers

Chemins de Fer



LA CONCERTATION

Lancement du dispositif de concertation

02/01/2018

Ouverture du site internet pour plus d'informations sur le projet www.smapp-foret.fr

Réunion publique n°1

25/01/2018 - 19h

Pierrelaye, pour les habitants de Pierrelaye et d'Herblay

Réunion publique n°2

01/02/2018 - 20h30

Méry-sur-Oise, pour les habitants de Méry-sur-Oise et de Saint-Ouen l'Aumône

Réunion publique n°3

07/02/2018 - 19h

Bessancourt, pour les habitants de Bessancourt, de Frépillon et de Taverny

Atelier thématique n°1

« Dans notre forêt, il y a... »
Les aménagements de la forêt

08/03/2018 - 18h30 (sur inscription)

Herblay

Atelier thématique n°2

« Dans la forêt, je ferai... »
Les futurs usages de la forêt

14/03/2018 - 18h30 (sur inscription)

Frépillon

Réunion publique de clôture

29/03/2018 - 19h

Saint-Ouen l'Aumône

Bilan de la concertation

Dépôt du dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)



Démarrage de l'enquête publique (automne 2018)

POUR VOUS INFORMER ET CONTRIBUER, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DU PROJET : SMAPP-FORET.FR

Votre participation, un atout pour le projet

LA CONCERTATION PRÉALABLE

LES OBJECTIFS D'UNE CONCERTATION PRÉALABLE

Une concertation préalable vise à vous associer à l'élaboration d'un projet, pendant sa phase de conception. Conformément à la réglementation, la concertation préalable doit permettre de vous informer sur les données du projet et l'avancée des études. Ainsi, vous pourrez disposer de connaissances concrètes. L'objectif est de partager des informations, de recueillir les observations et les avis exprimés et de répondre aux éventuelles questions.

COMMENT EST ORGANISÉE LA CONCERTATION PRÉALABLE ?

Cette concertation préalable est organisée à l'initiative du SMAPP. Les modalités de la concertation ont été décidées par son comité syndical, qui statuera à l'issue de la démarche sur les enseignements qu'il en retire pour la suite du projet. Il rédigera également un bilan de la concertation, qui sera rendu public au printemps 2018.